



AVANT-PROPOS

Chères, chers collègues,

TEXAID vient de se doter de son premier code de conduite. Il intègre dans un unique document les valeurs et les normes essentielles qui marquent notre entreprise et sur lesquelles s'appuient notre pensée et notre action.

Veuillez lire très attentivement ce code de conduite. Il décrit nos normes et nos exigences pour une pratique commerciale respectueuse de l'éthique et une gestion responsable, auxquelles nous nous plions nous-mêmes et auxquelles nos partenaires, nos clients et le public doivent également se soumettre.

Comme entreprise agissant au niveau international et comptant parmi les organisations leaders en Europe pour le recyclage des textiles, des principes directeurs comme le respect, la sincérité, l'intégrité et la transparence font partie intégrante de notre culture d'entreprise. Cette situation nous engage à adopter partout dans le monde des pratiques commerciales éthiques et un comportement conforme aux lois.

Cadres ou apprentis, tous les collaborateurs de l'entreprise ont à cœur d'incarner nos valeurs de manière crédible et de les entretenir dans le cadre d'une culture d'entreprise vécue concrètement. Ils sont des piliers importants de notre entreprise et les garants du succès économique durable de TEXAID.

Veuillez considérer le présent code de conduite comme une partie intégrante de notre politique globale d'entreprise et comme un guide pour votre travail quotidien, ce dont nous vous remercions.

Cordialement,

Schattdorf, le 31 octobre 2018

Schemer

Paul Schmuki

Président du conseil d'administration

Martin Böschen

CEO TEXAID

TABLE DES MATIÈRES

	AVANT-PROPOS	2
	TABLE DES MATIÈRES	3
1	PRINCIPES ET OBJECTIFS	4
2	CHAMP D'APPLICATION	5
3.2 3.3	CULTURE D'ENTREPRISE ET VALEURS Comportement respectueux de la loi Relations et comportement : Respect, sincérité, intégrité et communication Actifs Égalité de traitement	7
3.5	Conditions de travail décentes	
4.2	TEXAID COMME EMPLOYEUR Sécurité au travail et protection de la santé Formation continue Conditions de travail	8
5	RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LES TIERS	9
5.1	Corruption	
	Cartel et concurrence	
5.3	Due diligence	
6	PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS	10
6.1	Principe fondamental	
	Interdiction de concurrence	
6.3	Activités annexes	
	UTILISATION DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES Protection et sécurité des données Confidentialité	11
8	DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
8.1	Environnement et société	
9	INFRACTIONS ET PROCÉDURE DE SIGNALEMENT	13
10	CONTACT	14
	MENTIONS LÉGALES	15







PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le code de conduite fixe les valeurs fondamentales qui déterminent notre comportement et notre action, tant au plan interne que face à toutes nos parties prenantes. Son caractère hiérarchiquement supérieur est complété et approfondi par des directives, des règlements et des instructions de travail internes, de même que par les codes et les politiques externes d'organisations et d'associations partenaires comme, par exemple, le code de conduite de la BSCI (Business Social Compliance Initiative).

Avec ces principes de compliance, nous voulons que tous les organes de direction, collaborateurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes respectent les lois nationales et internationales en vigueur ainsi que les prescriptions et les réglementations sectorielles, et que tous se comportent de manière responsable.

En nous appuyant sur des valeurs communes, nous créons des standards minimaux unitaires au plan social et écologique. Le code de conduite est une aide en cas de dilemme et il doit sensibiliser activement les collaborateurs.



DOMAINE DE VALIDITÉ

Le code de conduite s'applique à tous les employés à temps plein et à temps partiel, de même qu'à tous les organes de direction (désignés ci-après collaborateurs) de toutes les sociétés de TEXAID.

Nous attendons que tous les agents, sous-traitants et autres mandataires avec lesquels TEXAID collabore agissent en conformité avec les dispositions du présent code de conduite.



CULTURE D'ENTREPRISE ET VALEURS

TEXAID est l'une des entreprises leaders en Europe pour la collecte, la valorisation et la commercialisation écologiques de textiles usagés. Nous agissons dans un but lucratif et durable afin de collecter des moyens financiers pour les œuvres d'entraide parties prenante. Nous dirigeons notre entreprise d'après les principes du développement durable et soulignons la responsabilité en matière écologique et sociale qui en découle pour nous.

Des collaborateurs motivés et agissant de manière autonome sont un préalable incontournable à notre réussite sur le long terme. Afin d'atteindre cet objectif, nous agissons de manière prévoyante, responsable, honnête et fiable.

3.1 Comportement respectueux de la loi

Notre action s'appuie sur les prescriptions et réglementations locales, nationales et internationales des domaines dans lesquels nous exerçons notre activité. Par ailleurs, nous observons les directives, instructions de travail, règlements et standards internes que nous nous sommes volontairement engagés à respecter.

3.2 Relations et comportement : Respect, sincérité, intégrité et communication

Nous entretenons entre nous des relations ouvertes, sincères, directes et respectueuses et nous nous entraidons dans tous les départements, entreprises et pays dans lesquels nous sommes présents.

La considération entre collègues et vis-à-vis des parties prenantes et des biens de TEXAID est pour nous une évidence.

Nous respectons la sphère privée de nos collaborateurs et soutenons la liberté de parole de même qu'une culture ouverte du feedback.



Notre management, notre action et notre communication au plan interne et externe s'appuient sur les principes suivants :

- Estime
- · Oriente vers les resultats
- Engagement
- Sincérité
- Confiance
- Intégration
- Ouverture
- Promotion du développement
- Exemplarité

3.3 Actifs

Nous accomplissons en toute conscience les travaux qui nous sont confiés. Pour ce faire, nous respectons les prescriptions internes et externes afin de ne pas nuire aux actifs commerciaux de TEXAID par négligence ou par intention. Notamment, nous ne détournons aucun moyen financier et ne pratiquons ni la fraude ni le vol. Nous ne pratiquons pas non plus de politique d'optimisation fiscale par le truchement de manipulations ou d'évasion de quelque nature que ce soit. Nous n'exécutons pas les instructions de supérieurs hiérarchiques de nature à porter préjudice au patrimoine de l'entreprise.

3.4 Égalité de traitement

Nous respectons l'égalité femmes et hommes et nous nous engageons pour l'égalité de traitement de chacun, indépendamment de ses origines, de sa culture, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa langue, de son âge, de sa religion, de son identité sexuelle, de son handicap physique ou de son opinion politique. Tous les collaborateurs ont droit à un traitement respectueux de leur dignité sur leur emplacement de travail.

Nous protégeons nos collègues de travail et nos parties prenantes contre la discrimination, le harcèlement, le harcèlement moral et l'oppression, de quelque nature que ce soit. Nous pratiquons une politique de tolérance zéro à l'encontre du harcèlement et des violences sexuelles.

3.5 Conditions de travail décentes

Nous rejetons catégoriquement le travail des enfants, le travail carcéral et le travail forcé dans l'entreprise autant que dans la chaîne entière de création de valeur.

Nous ne nous engageons dans aucune relation commerciale avec des fournisseurs, clients, partenaires ou organisation suspectés de pratiquer ou d'encourager le travail des enfants, le travail carcéral ou le travail forcé. Les partenaires commerciaux existants sont soumis à un examen régulier du point de vue de la social compliance.





TEXAID COMME EMPLOYEUR

4.1 Sécurité au travail et protection de la santé

TEXAID préserve ses collaborateurs des accidents du travail, leur offre un environnement de travail sain et sûr et encourage chacun d'entre eux au travers de mesures de formations régulières. Les collaborateurs sont incorporés proactivement dans la conception et l'amélioration permanentes des processus relatifs au personnel.

Nous veillons à nos collègues de travail et nous les avertissons à temps des dangers qui les menacent. Avant et pendant notre travail, nous ne consommons ni alcool, ni drogues, ni d'autres substances pouvant avoir un effet négatif sur nos actions.

4.2 Formation continue

Des collaborateurs bien formés et motivés sont un facteur important de réussite. TEXAID encourage le développement personnel et professionnel de chaque membre de son personnel.

Des programmes de formation continue pour le développement des compétences techniques et sociales sont proposés à tous les échelons hiérarchiques sous la forme de formations internes et externes. Nous certifions toute participation à une formation interne et externe et nous nous comportons de manière exemplaire, motivée et respectueuse lors des formations. En outre, nous proposons des places d'apprentissage aux jeunes personnes entrant sur le marché du travail.

4.3 Conditions de travail

TEXAID se positionne sur les marchés respectifs comme un employeur attractif, verse à ses collaborateurs un salaire correct et conforme au marché et propose des conditions de travail meilleures que la moyenne. Des entretiens d'évaluation réguliers de même que des audits internes et externes sont la base d'une amélioration permanente.

TEXAID adopte une attitude ouverte face à un partenariat social, offre à tous ses collaborateurs les mêmes chances d'emploi et de promotion et garantit sur tous ses sites des temps de travail correspondant aux législations respectivement en vigueur.



RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES TIERS

5.1 Corruption

Nous pratiquons une activité commerciale transparente fondée sur l'honnêteté et l'intégrité. Nous rejetons donc toute forme de corruption, quelle qu'elle soit, et nous respectons les réglementations pertinentes.

Nous n'acceptons de la part de particuliers ni ne proposons à des particuliers aucun avantage personnel sous la forme d'argent, de cadeaux ou d'invitations qui ne soit pas proportionné et transparent et qui ne corresponde pas à la pratique commerciale.

Nous n'acceptons de la part d'agents publics ou d'administrations ni ne proposons à des agents publics ou à des administrations aucun avantage personnel sous la forme d'argent, de cadeaux ou d'invitations si l'on peut supposer en toute bonne foi que cela aurait une incidence sur des décisions commerciales.

5.2 Cartel et concurrence

Nous faisons toujours preuve d'intégrité face à nos concurrents, également dans la conquête de parts de marché, et nous nous en tenons aux règles d'une concurrence loyale et responsable. Nous soutenons la libre concurrence afin de développer la capacité d'innovation, le processus d'amélioration et la durabilité sociale et écologique tout au long de la chaîne de création de valeur.

Nous respectons les dispositions du droit sur les ententes. Nous nous abstenons en toute occasion de souscrire à des accords en matière de concurrence, notamment sous la forme d'ententes sur des secteurs géographiques, des clients ou des prix.

Nous nous distançons de tout comportement illicite motivé par des concurrents ou des clients.

5.3 Due diligence

Nous attendons de la part de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois et directives en vigueur ainsi que les conditions contractuelles qui ont été convenues. Par ailleurs, nous accordons une grande importance à la protection des droits de l'homme ainsi qu'à la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement.



PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

6.1 Principe fondamental

Nous évitons les situations et les activités à l'origine de conflits d'intérêts personnels ou de conflits de loyauté envers TEXAID ou faisant apparaître un tel risque. Les activités de parents ou de proches peuvent également être à l'origine de conflits d'intérêts.

Nous ne profitons pas de notre position au sein de TEXAID pour nous procurer des avantages personnels à nous-mêmes ou à des membres de notre famille ou à des proches.

En présence d'un conflit d'intérêt potentiel ou avéré, nous sommes tenus d'en référer immédiatement à notre supérieur hiérarchique.

6.2 Interdiction de concurrence

Il est interdit aux collaborateurs d'exploiter une entreprise entièrement ou partiellement en concurrence avec TEXAID. Il est par ailleurs interdit de détenir une participation directe ou indirecte dans une entreprise entièrement ou partiellement en concurrence avec TEXAID.

6.3 Activités annexes

Les activités annexes ne doivent pas interférer avec le travail à fournir et doivent être approuvées par écrit. Les participations dans des entreprises tierces ne doivent pas non plus entrer en conflit avec les efforts de TEXAID.



UTILISATION DES INFORMA-TIONS ET DES DONNÉES

7.1 Protection et sécurité des données

Nous respectons les dispositions applicables de la loi sur la protection des données de même que les déclarations de confidentialité. Nous nous engageons à protéger les informations qui nous sont confiées, à les traiter confidentiellement et avec soins.

Nous traitons les données sensibles avec le plus grand soin et n'utilisons que les données et les informations pertinentes et nécessaires à notre activité commerciale au moment actuel.

Les données nécessitant une protection particulière, comme les données relatives aux personnes, ne sont collectées, traitées et exploitées qu'à des fins déterminées, claires et conformes aux règles légales. En outre, les données que nous utilisons sont traitées de manière transparente vis-à-vis des personnes concernées, nous délivrons des renseignements et nous ne transmettons pas ces données à des personnes tierces non autorisées.

7.2 Confidentialité

Nous gardons le silence sur les informations confidentielles face aux personnes tierces et au public. L'obligation de confidentialité continue de s'appliquer après la fin de la relation de travail.



ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

8.1 Environnement et société

Nous assumons notre responsabilité face à l'environnement, à l'être humain et à la société. L'amélioration permanente de la prévention climatique et environnementale fait partie de notre stratégie d'entreprise. Nous respectons les lois et directives en vigueur ainsi que les standards et les normes volontaires et nous nous orientons d'après la stratégie de développement durable de l'entreprise.

Les collaborateurs sont responsables face à eux-mêmes, face à la société et face à l'environnement. Dans notre action quotidienne, nous poursuivons un objectif de durabilité au plan social, écologique et économique.

Nous utilisons les ressources naturelles de manière mesurée et nous nous engageons activement pour la réduction des gaz à effet de serre. Dans la coopération avec nos partenaires commerciaux, nous nous engageons pour des conditions de travail et de production écologiques et sociales.



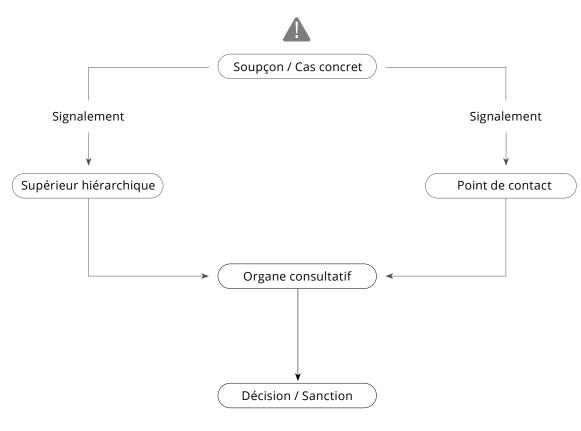
INFRACTIONS ET PROCÉDURE DE SIGNALEMENT

Les normes et dispositions du présent code de conduite s'appliquent tant qu'elles n'entrent pas en conflit avec les lois nationales et internationales existantes et applicables.

En cas d'infraction aux dispositions du code de conduite, le management local prendre des mesures disciplinaires appropriées afin de préserver les intérêts de TEXAID.

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est tenu de signaler immédiatement les infractions après en avoir eu connaissance. La procédure de signalement est anonyme et couverte par les directives locales en matière de protection des données.

Les collaborateurs ont tous le choix entre deux voies de signalement différentes :





CONTACT

En cas de questions ou d'imprécisions, vous pouvez vous adresser à tout moment au service suivant :

TEXAID Textilverwertungs-AG Sennweidstrasse 43 CH-6312 Steinhausen compliance@texaid.ch

Exclusion de responsabilité

Le présent code de conduite ne justifie aucun droit de collaborateurs ou de tiers exigible par voie de justice à l'encontre de TEXAID. Sous réserve de modification du code de conduite.

MENTIONS LÉGALES

TEXAID Textilverwertungs-AG

Militärstrasse 1 · CH-6467 Schattdorf

Téléphone +41 41 874 54 00 · Fax +41 41 874 54 01

info@texaid.ch · www.texaid.ch

